



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE</p> <p>Nombre de conseillers :</p> <p>En exercice : 9 Présents : 5 Votants : 5 Pour : 5 Contre : 0 Absentions : 0</p> <p>Date de convocation : 28/11/2025 Date d'affichage : 05/12/2025</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq Le 04 décembre à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Rognaix en séance publique sous la présidence de M. Patrice BURDET, maire</p> <p>Etaient présents : Patrice BURDET, Benoit CHAMIOT-MAITRAL, Marie-Agnès DUC, Monique NAGORNY, Salvatore OLIVA</p> <p>Excusés : Olivier HAZARD, Sébastien TATOUT</p> <p>Absents : Estelle MARTIN-BORRET, Alou COULIBALY</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice</p> <p>Madame Marie-Agnès DUC est élue secrétaire de séance</p>
---	--

**Délibération n°2025-47****Objet : Participation financière RPI – Projet de classe découverte dans la Drôme juin 2026**

Cette année, la classe de découverte se déroulera à Crupies dans la Drôme pour 42 élèves sur 5 jours, soit du 01<sup>er</sup> au 05 juin 2026. Le coût total de ce projet est de 16 983,00€.

Une subvention du Conseil Départementale de 8 583,00€ sera versée directement à l'Association Savoyarde des Classes de Découvertes (ASCD).

La part versée par l'APE sera de 4 200,00€ et la part pour les communes du RPI sera de 4 200,00€.

Ce montant sera partagé à parts égales sur les 3 communes du RPI, comme les années précédentes.

La commune de Saint-Paul-sur-Isère réglera la totalité de la facture et la commune de Rognaix devra reverser 1/3 de la dépense totale, soit 1 400,00€.

Après avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ACCEPTE** la répartition telle que présentée ci-dessus.
- **DIT** que le montant de 1 400,00€ sera prévu au budget 2026

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,  
Patrice BURDET

